



SMS marketing/pub indésirables jours fériés

Par Patrit

Bonjour,

Il m'arrive, comme à bien d'autres personnes, de recevoir des SMS publicitaires (non sollicités) à des heures improbables, donc interdites. Par exemple : le dimanche vers 6 h 00 du matin, ou encore à 23 h le samedi...

Savez-vous s'il est possible de porter plainte suite à l'un de ces SMS reçus ? Auprès de qui (gendarmerie, CNIL... ?) ? Quels types de sanctions sont prévues par la loi ?

Merci à tous.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a en général dans le SMS un numéro auquel vous envoyez STOP pour vous désinscrire de leur liste de diffusion (le plus souvent ça suffit).

Ensuite vous avez une option sur votre téléphone qui empêche les alarmes sonores en dehors des plages horaires définies (exemple de 20h00 à 7h00).

Vous pouvez aussi éviter de donner votre numéro sauf impératif (je sais : c'est facile à dire et ils se revendent les listes...)

Et vous pouvez signaler ces indésirables au 33700.

[url=https://www.33700.fr/]https://www.33700.fr/[/url]